



ACADEMIE DE LILLE

Note A&D n° 12 du 26 décembre 2025

à imprimer et afficher sur votre panneau syndical

Cher(e) collègue et ami(e),

Les circulaires :

• Forfait mobilités durables FMB

Il permet aux agents stagiaires, titulaires et contractuels qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable de bénéficier d'un forfait allant jusqu'à 300€ par an au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Nous vous rappelons que la circulaire a été publiée le 1^{er} décembre 2025 – voir pièce jointe –

ATTENTION ! Les agents doivent compléter et transmettre au plus tard le 31/12/2025, le formulaire en ligne disponible sur la plateforme Colibris accessible depuis EDULINE : espace-personnel/Colibris - Mon portail RH/mesDemarchesRH/RH

• Détachement vers le corps des AAE

Le dispositif passerelle d'accueil en détachement au 1^{er} septembre 2026 de personnels enseignants et d'éducation dans le corps des Attachés d'Administration de l'Etat (AAE) est reconduit cette année. Il s'accompagne d'une formation d'une durée de dix semaines assurée par l'Institut Régional d'Administration de Lille. Les deux tiers des AAE exercent des missions de secrétaire général d'EPLE, d'agents comptables, de gestionnaires délégués auprès de l'adjoint gestionnaire ou de fondé de pouvoir auprès de l'agent comptable. Le tiers restant exerce des fonctions d'encadrant en Rectorat ou en DSDEN, dans la gestion des ressources humaines, la gestion budgétaire et financière ou l'organisation logistique des examens et des concours.

Le dossier de candidature devra être transmis au plus tard le vendredi 02 janvier 2026, accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation à l'adresse PasserelleIRA@ac-lille.fr – voir la circulaire en pièce jointe –

Actualités :

• Intégration des AESH à la fonction publique

Une nouvelle proposition de loi visant à intégrer les AESH dans le corps des fonctionnaires de catégorie B a été examinée en commission au Sénat le 17 décembre dernier. Elle sera ensuite discutée en séance publique le 07 janvier 2026. Ce texte énonce que les AESH exerceront leur mission durant le temps scolaire, la pause méridienne et le temps périscolaire mais aussi, éventuellement, en internat avec une rémunération sur la base d'un temps plein. Pour rappel, une proposition similaire avait été portée à l'Assemblée nationale en 2022 mais n'avait finalement pas abouti.

Une formation théorique et pratique est envisagée pour les AESH avant leur entrée en fonction et leur affectation se fera dans l'académie où ces personnels auront passé leur concours. Les AESH déjà en exercice bénéficieront d'une Validation des Acquis de leur Expérience.

Action & Démocratie Lille se félicite qu'enfin les conditions de travail indignes des AESH soient étudiées avec sérieux.



Suite de la note A&D n° 12 du 26 décembre 2025

Actualités (suite) :

● Les remplacements dans le premier degré

À la rentrée 2026, tous les départements devront avoir adopté une organisation en brigade départementale pour gérer les remplacements des enseignants absents dans les écoles. Cette consigne du Ministère donnée dans la circulaire n°2017-050 du 15 mars 2017 n'est, à priori, pas encore mise en œuvre partout. En effet, des départements fonctionnent encore avec un découpage de leurs équipes de remplaçants entre une brigade départementale, pour assurer du remplacement long, des équipes locales pour remédier aux absences courtes à l'échelle des circonscriptions ou des REP+, voire des équipes spécialisées pour répondre à des besoins spécifiques (école inclusive dans le Nord par exemple).

La conséquence première sera la suppression des équipes de remplaçants affectées à une zone ou une mission précise.

A cet effet, toutes les DSDEN devraient être prochainement équipées d'un nouveau logiciel de gestion, nommé Aria+, pour gérer et renseigner les absences à l'échelle du département.

● Enquête interne et données personnelles.

Le Conseil d'État, dans une décision du 1er décembre 2025, retient qu'un salarié visé par une enquête interne, même imposée à l'employeur par son obligation de sécurité, conserve son droit d'accès à ses données personnelles traitées dans le cadre de cette enquête, et son droit de s'opposer à leur traitement, dans les conditions posées par le RGPD. Les hauts magistrats confirment ainsi l'avis de la CNIL.

A vos agendas :

- ✓ Jeudi 15 janvier 2026 : Réunion des AED et AESH au lycée Guy Mollet d'Arras
- ✓ Vendredi 23 janvier 2026 : Bureau Académique au lycée Allende de Béthune.
- ✓ Jeudi 05 février 2026 : Troisième réunion formation à la fonction de Président Académique au domicile de Vincent Méhay
- ✓ Lundi 09 février 2026 : Réunion retraite du 59 (au collège Schweitzer de La Bassée ?)
- ✓ Lundi 02 mars 2026 : Réunion retraite du 62 au LP du Détroit à Calais
- ✓ Lundi 16 mars 2026 : SA et BA (au lycée du Val de Lys à Estaires ?)
- ✓ Mardi 31 mars 2026 : Conseil Syndical Académique (au lycée Béhal de Lens ?)
- ✓ Mercredi 29 et jeudi 30 avril 2026 : Congrès académique au parc départemental d'Olhain.

Vincent Méhay, Stéphane Avril et les membres du Secrétariat Académique



Action & Démocratie Lille



Secrétariat académique : 06 26 29 32 16 ou 06 11 70 28 84

www.ad-aclille.fr